

Rapport de réunion
No AGP:1972/M/7

RAPPORT DE LA
SEIZIEME SESSION DU COMITE FAO
DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN

Tenue à
Rome, Italie
du
23 au 27 octobre 1972

Division de la production végétale et de la protection des plantes
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 1972

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
Bureau	2
Remerciements	2
ORDRE DU JOUR	3
PARTICIPANTS	4
Délégations des Etats Membres de la FAO	4
Nations Unies et Programme des Nations Unies pour le Développement (UNDP)	8
Observateurs	8
Fonctionnaires de la FAO	9
RESUME DES DEBATS	10
Situation acridienne de novembre 1971 à septembre 1972:	
Généralités	10
Asie du Sud-Ouest	10
Proche-Orient	11
Afrique orientale	11
Afrique occidentale	12
Prévisions	13
Opérations antiacridiennes entreprises par divers pays et organisations régionales (novembre 1971 à septembre 1972)	13
Ressources disponibles pour les opérations antiacridiennes	13
Mesures d'urgence prises dans l'Oman	14
Questions techniques	14
Service de renseignements sur le criquet pèlerin (DLIS)	14
Migration et persistance des populations non essaimantes de criquets pèlerins	17
Formation	17
Rapport intérimaire sur l'avant-projet de formation proposé	17
Situation des diverses organisations régionales de lutte contre le criquet pèlerin:	19
Asie du sud-ouest	19
Proche-Orient	20
Afrique de l'est (OLCP-EA)	20
Afrique du nord-ouest	20
Afrique de l'ouest (OCLALAV)	21
Fonctionnaires régionaux	21
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	21

ANNEXES

I - Mesures de lutte antiacridiennes prises par les divers pays et par les différentes organisations régionales (septembre 71-septembre 72)	23
II - Ressources disponibles avec diverses organisations nationales et régionales pour 1971 pour la lutte contre le criquet pèlerin	25
III - Liste des documents de travail	26
IV - Rapport de la réunion du groupe d'experts FAO/PNUD sur la formation aux activités de lutte contre les ennemis des cultures et plus spécialement aux activités de lutte et de recherche contre le criquet pèlerin	27

INTRODUCTION

A sa quinzième session, tenue à Rome du 20 au 24 septembre 1971, le Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin avait recommandé (paragraphe 79 de son rapport) que sa prochaine session soit convoquée en octobre 1972 et qu'elle soit précédée d'une réunion de trois jours d'experts techniques. Le Directeur général de la FAO a donc convoqué la seizième session du 23 au 27 octobre 1972, en invitant les gouvernements des pays ci-après à y faire représenter par des délégués:

Afghanistan	Maroc
Algérie	Niger
République arabe d'Egypte	Nigeria
Bahrein	Oman
Cameroun	Pakistan
République centrafricaine	République démocratique populaire du Yémen
Tchad	Portugal
Dahomey	Qatar
Ethiopie	Arabie saoudite
France	Sénégal
Ghana	Sierra Leone
Guinée	République démocratique somalie
Inde	Espagne
Iran	Soudan
Irak	République arabe de Syrie
Israël	Tanzanie
Côte d'Ivoire	Togo
Jordanie	Tunisie
Kénya	Turquie
Koweït	Ouganda
Liban	Royaume-Uni
République arabe de Libye	Etats-Unis d'Amérique
Mali	Haute-Volta
Mauritanie	République arabe du Yémen

Il a également invité le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) à se faire représenter. La Ligue des Etats Arabes, l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (OLCP-EA), l'Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (OCLALAV) et l'Organisation internationale contre le criquet migrateur africain (OICMA) ont été invités en qualité d'observateurs. En outre, le Directeur général a demandé aux gouvernements et organismes suivants d'envoyer des experts techniques pour participer à la réunion de trois jours précédant la session principale du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin:

République arabe d'Egypte	Maroc
Ethiopie	Soudan
France	Royaume-Uni
Inde	Etats-Unis d'Amérique
Iran	

ainsi que OLCP-EA et OCLALAV.

M. F. Albani, Directeur, Division de la production végétale et de la protection des plantes, a ouvert la session en souhaitant la bienvenue aux participants et il a brièvement passé en revue les questions à examiner et les mesures prises par la FAO conformément aux recommandations formulées à la dernière session. Il a déclaré que la FAO avait constamment suivi l'évolution de la situation acridienne et fourni une aide chaque fois qu'il n'y avait pas d'arrangements appropriés pour exécuter des prospections et des traitements. Il a noté avec satisfaction les mesures prises à temps par l'OLCP-EA et les gouvernements de l'Iran et du Pakistan pour combattre des infestations qui auraient pris

autrement des proportions incontrôlables. A son avis, cette politique consistant à combattre les infestations acridiennes aux tous premiers stades pourrait contribuer à maintenir la rémission actuelle.

Bureau

Le Comité a élu à l'unanimité:

Président: M. G.K.A. Buahin (Ghana)

Vice-Président: M. A. Faizyar (Afghanistan)

Comité de rédaction: Il a été formé des délégués de l'Algérie, de l'Inde, du Mali, de l'Arabie saoudite et du Soudan, ainsi que des membres du Secrétariat de la FAO.

MM. Gurdas Singh, R.M. Skaf, S.S. Pruthi, A. Khasawneh, N. Mahjoub et Mademoiselle C. Hemsted, du Secrétariat de la FAO, ont rempli les fonctions de secrétaires techniques.

Remerciements

A la clôture de la session les délégués ont remercié vivement le Président de l'efficacité et du tact avec lesquels il a dirigé les débats. Les délégués ont également remercié le Secrétariat de l'efficacité des services rendus.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Election du Président et du Vice-Président
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Election du Comité de rédaction
5. Situation acridienne en 1971/72 et prévisions
6. Mesures anti-acridiennes prises par les divers pays et organisations régionales (novembre 1971 à septembre 1972)
7. Examen du rapport de la Consultation technique
8. Rapport d'activités concernant le projet de formation envisagé
9. Situation de diverses organisations régionales de lutte contre le criquet pèlerin
 - a) Asie du Sud-Ouest
 - b) Proche-Orient
 - c) Afrique de l'Est
 - d) Afrique du Nord-Ouest
 - e) Afrique de l'Ouest
10. Questions diverses
11. Date et lieu de la prochaine session
12. Adoption du rapport

Head, Plant Protection Division
 Ministry of Agriculture
 Tehran

Mr. R. Jahan
 Director, Plant Protection Division
 Ministry of Agriculture
 Tehran, Iran

Director
 Ministry of Agriculture
 Tehran, Iran

PARTICIPANTS

Ont participé à la session et sont intervenus dans les débats résumés dans le présent rapport les délégués des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, les représentants des institutions spécialisées, les observateurs et les membres du Secrétariat de la FAO dont les noms suivent:

Délégations des Etats Membres de la FAO

Afghanistan

Abdullah Faizyar
General President
Extension and Agricultural Development
Ministry of Agriculture and Irrigation
Kaboul

Algérie

Ramdane Kellou
Ingénieur, Sous- direction de la protection des végétaux
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire
12 Bd. Amirouche
Alger

Roger Pasquier
Professeur
Laboratoire de Zoologie Agricole
Institut National Agronomique
El Harrach, Alger

Bahrain

Siddiq Al-Alawi
Head, Plant Protection Section
Department of Agriculture
P.O. Box 251
Manama

République arabe d'Egypte

M.F. Leheta
Director, Locust and Grasshopper Research
Locust Research Station
Ministry of Agriculture
Dokki, Cairo

Ethiopie

Alemayehu Wodageneh
Director General
Plant Production and Protection Division
Ministry of Agriculture
P.O. Box 1232
Addis Abéba

France

Pascal Tirot
Chargé de mission pour les questions acridiennes
Ministère de l'Agriculture
78, rue de Varenne
Paris VII

J.R. Le Berre
Laboratoire d'Entomologie et d'Ecophysologie expérimentale
Université Paris Sud
91 Orsay

N. Gerbier
Division Climatologie
Météorologie Nationale
2 Av. Rapp.
Paris VII

Ghana

G.K.A. Buahin
Head, Entomology Section
Crops Research Institute, C.S.I.R.
Academy Post Office
Kwadaso, Kumasi

Inde

S.N. Banerjee
Plant Protection Advisor
Room 409-B,
Shastri Bhavan
New Delhi

Kaala Prasad
Counsellor (Agriculture)
Embassy of the Republic of India
Via F. Densa, 36
00197 Rome (Italy)

Iran

Hossein Amin Madani
Chief, Director
Plant Protection Organization
Ministry of Agriculture and Natural Resources
Téhéran

Yaghoub Movassagh
Head, Desert Locust Section
Plant Protection Organization
Ministry of Agriculture and Natural Resources
Téhéran

RESUME DES DEBATS

La situation acridienne de novembre 1971 à septembre 1972

1. Le Comité a été saisi d'un bref exposé sur la situation acridienne préparé par le Service de renseignements sur le criquet pèlerin (DLIS). Les délégués ont fourni des informations supplémentaires pour le mettre à jour.

Caractéristiques générales

2. Durant la deuxième moitié de 1971 et les premiers mois de 1972, très peu de criquets ont été signalés dans l'ensemble de l'aire d'invasion. Toutefois, dans le nord de la République démocratique somalienne, une série exceptionnelle de précipitations a permis à une population de s'accroître et il a fallu entreprendre des traitements d'une ampleur appréciable. De même, des pluies exceptionnelles ont permis une augmentation régulière des populations dans l'Oman, au point que quelques essaims se sont formés en septembre. Les populations ont probablement aussi augmenté dans l'intérieur du sud-ouest de la péninsule Arabique. Dans la zone de reproduction de printemps de l'Iran et du Pakistan, des traitements ont dû être entrepris en juin et juillet. Plusieurs essaims ont envahi l'aire de reproduction estivale indo-pakistanaise au cours du dernier mois. La situation est restée calme dans l'aire de reproduction estivale du Soudan et dans toute l'Afrique de l'ouest.

Asie du Sud-Ouest

3. La reproduction dans l'aire de reproduction estivale indo-pakistanaise a été très limitée en 1971. Les précipitations ont été supérieures à la moyenne pendant la première partie de l'été, mais inférieures à partir de juillet. La population de criquets a diminué vers la fin de 1971, avec la migration vers l'ouest des ailés jusqu'aux aires de reproduction de printemps de l'Iran et du Pakistan. Des précipitations abondantes et étendues ont eu lieu en janvier, février et mars 1972 dans le sud-est de l'Iran et dans les zones limitrophes du Pakistan. Les conditions semblaient idéales pour la reproduction, mais les populations présentes au début de la saison étaient très restreintes; lors de vastes prospections effectuées dans les deux pays en mars, on n'a découvert que très peu de criquets. Au Pakistan, des populations de faible densité, dont certaines étaient en train de se reproduire, ont été découvertes dans les vallées du Dasht et du Koulanch au sud et plus au nord près de Chagai et de Dalbandin, en avril et mai. Des populations de faible densité ont également été signalées en mai dans la région de Jiroft (Iran) et près de Shorawak, dans la province de Kandahar (Afghanistan). Les rapports de juin ont fait apparaître pour la première fois que la reproduction avait donné lieu à un accroissement considérable des populations dans certaines zones; des opérations de lutte ont été entreprises dans la région de Chahbahar (sud-est de l'Iran) ainsi qu'en certains points des vallées du Dasht et du Koulanch et dans le district de Kharan (Pakistan). A la même époque, des populations de faible densité continuaient à se reproduire dans les régions de Bandar Abbas et de Jiroft (Iran) ainsi que près de Shorawak (Afghanistan). Au début de juillet, on a signalé en Inde trois essaims, dont l'un de 4 km², ainsi qu'un accroissement considérable des populations d'ailés non essaimants, qualifiés "d'innombrables" en un endroit. Plusieurs autres essaims ont été signalés plus tard dans le courant de juillet et un autre au début d'août. Des bandes larvaires ont été signalées dans le district de Las Bela et dans le Mekran pakistanais en août et au début de septembre, et quelques groupes d'ailés se sont formés. Des traitements ont été pratiqués contre ces infestations. Quelques larves et quelques ailés de la nouvelle génération ont été repérés dans d'autres parties de l'aire de reproduction estivale indo-pakistanaise. Des pluies assez abondantes sont tombées en quelques endroits en juillet et en août et de nouvelles précipitations se sont abattues en septembre mais, dans l'ensemble, les conditions ont été décrites comme étant peu favorables à la reproduction.

Proche-Orient

4. Dans la péninsule Arabique, très peu de criquets ont été signalés pendant tout l'hiver sur les plaines côtières de l'ouest et du sud-ouest. Des reproductions de faible envergure ont été signalées en décembre 1971 dans le sud de la Tihamah saoudienne; des populations plus importantes ont été notées à diverses reprises sur la plaine côtière de la République démocratique populaire du Yémen mais, même là, leurs effectifs étaient très faibles.

5. Durant l'été de 1972, il y a eu des indices d'un accroissement substantiel des populations dans le sud-ouest de la péninsule Arabique, spécialement à l'intérieur des terres. En juillet, plusieurs groupes d'ailés ont été aperçus à l'intérieur de la République démocratique populaire du Yémen. En août, des traitements ont été exécutés contre des concentrations et quelques bandes de larves des deuxième au cinquième stades, repérées sur 14 km² environ dans l'oued Masip. En août également, un essaim diffus a été signalés près de l'oued Hadramaut, dans la République démocratique populaire du Yémen. Cette signalisation n'a pas été confirmée, mais plusieurs groupes d'ailés ont été trouvés dans la même zone. Durant le même mois, des groupes d'ailés et de jeunes ailés, qui ont dû être combattus dans quelques cas, ont été découverts en plusieurs points de l'Asir (Arabie saoudite) et en certains endroits situés au sud et à l'est. Sur la plaine côtière proprement dite, il y avait déjà eu une reproduction assez importante dans la République démocratique populaire du Yémen et des traitements ont dû être pratiqués contre des bandes larvaires en septembre et au début d'octobre. Des criquets épars ont également été découverts dans la Tihamah yéménite et dans le sud de la Tihamah saoudienne.

6. Les populations ont augmenté sensiblement dans l'intérieur de l'Oman. Vers la fin décembre, un orage tropical a causé de fortes précipitations dans le sud du pays. De nouvelles précipitations se sont abattues en certains points de l'intérieur des terres tous les mois, de janvier à avril compris, et il y a eu encore de nouvelles pluies à la fin de juin et au début de juillet. Une prospection spéciale a été entreprise en mars pour faire le point de la situation, mais très peu de criquets ont été trouvés à ce moment là. Cependant, lors d'une prospection ultérieure en mai et en juin, on a découvert des infestations de larves, de bandes larvaires et de jeunes ailés sur de vastes superficies. La plus vaste de ces zones dépassait 80 km² et renfermait des groupes de criquets volant de jour. Trois bandes larvaires de taille moyenne ont été repérées dans une autre zone. Pourtant, très peu de criquets ont été découverts lors d'une nouvelle prospection effectuée à la fin de juillet. Il est possible que la plus grande partie de ces populations ait formé des essaims. Quelques essaims se sont peut-être formés et ont émigré vers l'Inde et le Pakistan; toutefois, la plupart sont sans doute restés sur place et se sont reproduits dans des zones qui n'ont pas été inspectées, car deux essaims et des populations très denses d'ailés ont été signalés en septembre.

Afrique orientale

7. En Afrique orientale, une reproduction clairsemée et très limitée a eu lieu à l'intérieur du Soudan durant l'été 1971. En octobre, cette région était exempte de criquets et il est probable que les ailés issus de cette reproduction avaient gagné la plaine côtière éthiopienne de la mer Rouge, où quelques criquets ont été signalés vers la fin de 1971, ainsi que la plaine côtière du Soudan. Des ailés ont été signalés dans le secteur éthiopien en janvier et février 1972 et dans le secteur soudanais en février et en avril, mais leur nombre était très réduit dans les deux cas. Quelques criquets ont été rencontrés en Egypte dans le désert sud-oriental, en mai et en juin.

8. En République démocratique somalie, des ailés épars ont été repérés en petit nombre dans le nord de la plaine côtière, en novembre et décembre 1971. La population a augmenté régulièrement durant les six premiers mois de 1972. D'importantes précipitations se sont abattues chaque mois, de novembre 1971 à juin 1972, dans quelques parties au moins de cette région, avec pour conséquence la production de plusieurs générations. Aucun criquet n'a été signalé au cours des prospections entreprises en janvier, mais des équipes de prospection ont signalé de jeunes ailés et des ailés matures en février. La reproduction

s'est poursuivie en mars et en avril. Des concentrations de larves des quatrième et cinquième stades ont été trouvées sur une superficie de 20 km² et des opérations de lutte ont dû être entreprises. En avril, des larves et des ailés épars ont été aperçus au nord dans le territoire français des Afars et des Issas. Au milieu de mai, des ailés matures clairsemés ont été signalés en de nombreux points de la République démocratique somalie. Plus tard dans le courant du mois, des traitements ont été pratiqués contre des concentrations de larves dans le nord-ouest de la région, tandis que plus à l'est, on signalait la présence de larves, notamment une infestation couvrant 18 km². En juin, le nombre des criquets signalés a augmenté sensiblement et des traitements aériens et terrestres ont été effectués dans toutes les zones infestées. Au cours de la première moitié du mois, des traitements ont été pratiqués contre des bandes larvaires, des groupes de larves et de jeunes ailés dans le nord-ouest de la région et aussi entre Bulhar et Karin, où 1 700 km² au total étaient infestés entre Maït et Adado, où la zone infestée s'étendait sur 65 km². A l'intérieur des terres, plus de 100 petites bandes larvaires ont été combattues dans la région de Meleden (province de Bosaso); un quart d'entre elles étaient moyennement denses et les autres, pour la plupart, de faible densité. Cette infestation s'étendait sur 60 km². Dans le nord de la République démocratique somalie, la reproduction aurait été certainement assez importante pour donner naissance à des petits essaims si des mesures de lutte n'avaient pas été prises à temps. Certains des ailés survivants se sont maintenus sur la plaine côtière, spécialement dans la partie orientale, mais il est probable que quelques-uns d'entre eux ont gagné les zones inaccessibles du nord-est de la République démocratique somalie.

Afrique occidentale

9. En Afrique occidentale, la reproduction a été très limitée durant l'été 1971 au sud du Sahara. Les populations les plus importantes ont été signalées en Mauritanie orientale mais, même là, il s'agissait seulement de populations éparses. Très peu de criquets ont été rencontrés dans les autres parties de la Mauritanie, ainsi que dans le nord-est du Mali, le nord-ouest du Niger et le Tchad central.

10. En février et mars 1972, des précipitations suffisamment abondantes pour créer des conditions propices à la reproduction se sont abattues en certains points du nord-ouest de la Mauritanie et du Sahara espagnol. Aucun foyer de reproduction n'a été découvert.

11. Dans le centre de l'Algérie, les conditions en février étaient favorables à la reproduction dans certaines zones, à la suite des pluies ayant fait couler de nombreux oueds. De petits nombres de larves ont été signalés chaque mois de mars à juin. Les seules formations acridiennes de quelque importance ayant été signalées en 1972 sont celles repérées: au sud du Tassili des Ajjers, près de Djanet, en juin, larves et ailés sur 10 ha. à raison de 5 environ au m²; au sud-ouest du plateau du Tadmait, à In Belbel, population très persistante suivie de janvier à mai, restée de densité très faible malgré une reproduction; au nord du Mouydir dans le maffder Amselha, de décembre 1971 à mai 1972, population d'ailés en reproduction prolongée ayant donné une génération fille très hétérogène en âge, développement et comportement; des grégarisations ont eu lieu avec maculature et changement de comportement des individus. Une dégrégarisation hâtive a amené la dispersion rapide des bandes formées et a rendu inutile toute intervention des équipes de destruction.

12. La reproduction dans la région située au sud du Sahara a été très limitée en 1972, seuls de petits nombres d'ailés et de larves ont été découverts en Mauritanie, au Mali et au Niger.

13. En Libye, quelques ailés ont été repérés dans le Fezzan en septembre 1972 et une population mixte de larves et d'ailés a été aperçue au sud de Cidra (2900 N - 1750 E) en Tripolitaine durant le même mois.

Prévisions

14. En Inde la reproduction estivale fut insignifiante alors qu'elle eut lieu au Pakistan sur une échelle appréciable en particulier dans les régions de Lasbela, Khara et Mekran où des opérations efficaces de lutte ont été entreprises. Ainsi, seuls des ailés épars semblent devoir envahir, à partir de ces deux pays, les zones de reproduction de printemps du sud-est de l'Iran et de la partie limitrophe du Pakistan. Toutefois, il n'est pas tout à fait exclu que le sud de l'Iran soit envahi par un ou deux essaims provenant de l'Oman, avant la fin de 1972. Il est plus probable que les essaims et les ailés disséminés originaires de l'Oman se dirigeront vers le sud-ouest. Les essaims pourraient atteindre la plaine côtière de la République démocratique somalie, mais il est beaucoup plus vraisemblable qu'ils envahiront les plaines côtières du sud-ouest de la péninsule Arabique. Ces plaines côtières seront aussi envahies par un nombre important d'ailés provenant de l'intérieur du sud-ouest de la péninsule.

15. Il n'est pas tout à fait exclu qu'une population assez importante apparaisse prochainement dans l'est et le nord-est de la République démocratique somalie et commence à s'y reproduire. À part cela, il est peu vraisemblable qu'un nombre important de criquets pèlerins apparaissent en un point quelconque de l'Afrique orientale, à moins que des invasions d'essaims se produisent à partir de l'Oman.

16. Le nombre des criquets est si réduit en Afrique occidentale et le risque d'invasions importantes si faible qu'il est improbable que des infestations de vastes proportions se produisent, même si la reproduction se déroule dans de bonnes conditions au printemps de 1973.

17. La seule situation qui suscite des préoccupations est celle qui a été signalée dans le sud-ouest de la péninsule Arabique. À de nombreux égards, la situation actuelle dans cette région rappelle celle qui régnait à la fin de 1967. En fait, selon les signalisations, la population aujourd'hui présente dans cette région est plus importante qu'au début du dernier cycle d'invasions. Assistera-t-on à la reprise d'un nouveau cycle d'infestations? La réponse dépendra surtout des précipitations hivernales sur les plaines côtières du sud-ouest de la péninsule Arabique et de l'efficacité des traitements pratiqués contre les populations qui pourraient s'y former.

Opérations antiacridiennes entreprises par divers pays et organisations régionales (novembre 1971 à septembre 1972)

18. La rémission s'est maintenue durant la deuxième moitié de 1971. Toutefois, les précipitations successives qui se sont abattues à la fin de 1971 et en 1972 dans plusieurs pays avaient permis à ces populations initialement réduites de prendre des proportions potentiellement dangereuses. Les traitements qui ont été immédiatement pratiqués chaque fois que le besoin s'en faisait sentir ont empêché la formation d'essaims tant soit peu importants. Le Comité note avec satisfaction que les mesures prises à temps par divers pays et organismes régionaux ont empêché le déclenchement d'un nouveau cycle d'invasions. Au total une superficie infestée (par des ailés et des larves) de 15 385 ha a été traitée, avec 5 535 kg d'insecticides en poudre, 73 000 kg d'appâts et 11 652 litres d'insecticides liquides. L'Annexe I donne des détails à ce sujet.

19. Le Comité souligne la nécessité de maintenir une vigilance constante pendant les mois à venir, particulièrement dans les zones de reproduction d'hiver-printemps de la péninsule Arabique, des plaines côtières de la rive ouest de la mer Rouge, de l'Iran et du Pakistan. Il faudrait aussi tenir prêtes des ressources suffisantes pour combattre les populations importantes et les essaims qui pourraient éventuellement se former.

Ressources disponibles pour les opérations antiacridiennes

20. À sa douzième session, le Comité avait prié la FAO d'examiner les ressources dont disposaient les diverses organisations nationales et régionales, pour les opérations antiacridiennes. Des informations ont donc été recueillies à ce sujet. Elles figurent en Annexe II.

Mesures d'urgence prises dans l'Oman

21. A la fin de décembre 1971, un orage tropical a provoqué de fortes pluies dans le sud de l'Oman. Une autre série de précipitations qui se sont abattues durant la première moitié de 1972 a créé des conditions écologiques très favorables à une reproduction éventuelle. Le "Centre for Overseas Pest Research" (COPR) a organisé, de sa propre initiative, une prospection spéciale en mars 1972 pour faire le point de la situation, mais très peu de criquets ont été découverts. De nouvelles prospections conduites en mai et en juin ont révélé que de vastes superficies étaient infestées par des larves, des bandes larvaires et de jeunes ailés. Devant cette situation, la FAO a organisé une autre prospection en juillet-août et décidé en même temps de prendre des dispositions appropriées pour organiser la lutte. Deux landrovers, deux pulvérisateurs sur échappement, 1 975 litres de dieldrine et 750 litres d'aldrine ont été immédiatement transférés du Qatar au Mascate. En même temps, le Gouvernement de l'Arabie saoudite a été informé de la situation et prié de venir en aide à l'Oman. Il a répondu rapidement à cet appel et il a envoyé deux Landrovers équipées de pulvérisateurs sur échappement, 4 moto-poudreuses, 15 tonnes de dieldrine et 100 tonnes de HCH en poudre. Le fonctionnaire régional de la FAO pour les questions acridiennes, en poste à Djeddah, s'est rendu dans la zone en question au début d'août pour étudier la situation et les mesures à prendre. Des dispositions ont aussi été prises pour que le Chef de l'équipe pakistanaise opérant dans les Emirats arabes unis se rende en Oman afin d'aider aux opérations de prospection et de lutte. Très peu de criquets ont été découverts durant la prospection menée en août. Il est possible que la plus grande partie de la population ait formé des essaims et ait émigré vers le Pakistan et l'Inde.

22. Le Comité note avec satisfaction la célérité avec laquelle la FAO a pris des dispositions pour venir en aide à l'Oman, où rien n'était prévu pour organiser des prospections et des traitements. Il désire remercier particulièrement le Gouvernement de l'Arabie saoudite de son assistance si généreuse et si rapide, qui constitue un exemple excellent de coopération internationale dans la lutte contre le criquet pèlerin.

23. Le Comité note avec satisfaction les dispositions prises pour organiser à l'avenir des prospections régulières dans l'Oman, sous l'égide de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin au Proche-Orient en envoyant des équipes de prospection de l'Arabie saoudite et du Koweït. Ces unités travailleront en liaison étroite avec la mission itinérante pakistanaise qui, durant l'année en cours, a fourni une aide très appréciée à cet égard. Le Comité est très reconnaissant au Gouvernement du Pakistan de l'intérêt constant qu'il porte à l'organisation de prospections et de traitements dans les zones de reproduction stratégiquement importantes de la péninsule Arabique orientale et de l'aide considérable qu'il a accordée à cet effet. Il exprime l'espoir que cette précieuse coopération sera maintenue dans l'avenir.

Questions techniques

24. Le Comité a examiné diverses questions techniques qu'un groupe d'experts avait étudiées en détail avant la session et il a adopté les recommandations contenues dans les paragraphes 25 à 37.

Service de renseignements sur le criquet pèlerin (DLIS)

25. A sa quinzième session, le Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin (paragraphes 75 et 76 du Rapport) avait examiné la situation actuelle du DLIS et invité la FAO à faire examiner de plus près l'ensemble de la question par une consultation spéciale d'experts qui serait organisée à cet effet.

26. Une consultation d'experts, comprenant des représentants de diverses organisations régionales et des gouvernements intéressés, a donc été organisée. Les personnes dont les noms suivent ont été choisies sur la base de leur connaissance des zones dont elles étaient responsables et on leur a adjoint un représentant de l'Afrique occidentale servant de porte-parole des gouvernements nom membres de l'OCLALAV:

Asie du Sud-Ouest - M. Heshamul Huque
Proche-Orient - M. M.S. Hassanein
Afrique orientale - M. Adefris Bellehu
Afrique du Nord-Ouest - M. Mustapha Labiod
Afrique occidentale - (i) M. F.J. Sangaret
(ii) M. G.K.A. Buahin (Ghana),
représentant les gouvernements
des pays d'Afrique occidentale
qui ne sont pas membres de
l'OCLALAV

27. Les experts se sont réunis à Rome les 17 et 18 avril 1972 et ont examiné le document de base sur le DLIS préparé par le COPR de Londres, ainsi que diverses autres questions, notamment leur mandat. Ils ont rendu visite au COPR, à Londres, du 19 au 21 avril, et se sont à nouveau réunis à Rome les 24 et 25 avril, pour mettre le point final à leur rapport.

28. Après avoir examiné les renseignements de base sur le DLIS et les divers aspects du système actuel de publication de résumés et de prévisions sur la situation acridienne, les experts, considérant les opinions exprimées durant les entretiens qu'ils avaient eus à Londres, ont formulé les recommandations suivantes:

(a) Le DLIS a été conçu pour promouvoir l'échange rapide des renseignements nécessaires à toute action préventive que doit prendre un gouvernement, la lumière de la situation acridienne dans les zones voisines. Ces dernières années, ces échanges de renseignements ont été assurés plus rapidement lorsque les informations ont été transmises directement à partir du siège des organisations régionales et dans le cadre d'échanges inter-régionaux. D'autre part, les renseignements fournis sont beaucoup plus précis et, quand des prévisions sont faites, elles ne sont pas assorties de notations restrictives telles que "probable", "possible", etc. Les résumés actuellement publiés à Londres par le DLIS ont perdu leur utilité pour les pays intéressés et il a été suggéré de ne pas maintenir après juin 1973 les arrangements actuels entre la FAO et le COPR. A l'avenir, les organisations/commissions régionales devraient se charger entièrement de cette tâche, à la place du DLIS.

(b) Les organisations/commissions régionales devraient s'engager à continuer à préparer des résumés mensuels sur la situation acridienne dans leurs régions respectives et assurer leur distribution rapide aux pays situés dans leurs régions et aux autres organisations/commissions régionales. Quand il se produit des faits nouveaux importants, les informations devraient être communiquées par télégramme ou par radio à tous les intéressés. Bien qu'il soit plus efficace, ce système d'échanges directs de renseignements doit encore être amélioré à certains égards, notamment en ce qui concerne la qualité des prévisions. Les organisations régionales devraient utiliser plus largement à cet effet les cartes météorologiques journalières disponibles auprès des stations météorologiques locales. Il faut aussi développer la formation pour montrer la manière de mettre ces données en corrélation avec la situation acridienne. Il faut enfin que les futurs résumés sur la situation acridienne établis au siège des diverses organisations régionales contiennent des renseignements plus détaillés que les résumés actuels.

(c) Durant la période intermédiaire, la FAO devrait organiser, à l'intention de plusieurs candidats provenant de diverses organisations régionales, un cours de formation sur la mise en corrélation des données météorologiques et autres données écologiques avec les mouvements des criquets et les déplacements des populations de criquets solitaires, ainsi que sur le mode de préparation des résumés. Cela contribuerait à améliorer la prévision des événements futurs et faciliterait l'uniformisation des résumés sur la situation acridienne publiés au siège des diverses organisations régionales. Ce cours serait financé par le Fonds de dépôt 161 et il devrait avoir lieu bien avant la date où viendront à expiration les arrangements en vertu desquels les résumés sont actuellement publiés par le DLIS, c'est-à-dire avant la fin de juin 1973.

(d) De l'avis des experts, il serait souhaitable qu'un résumé récapitulatif mensuel sur la situation acridienne dans toute l'aire d'invasion soit préparé au siège de la FAO, sur la base des rapports provenant des organisations nationales et régionales. Ce résumé devrait être ensuite communiqué en temps opportun aux gouvernements de tous les Etats Membres, pour l'usage qu'ils jugeront utile. Les experts ont noté que, bien que le résumé semestriel publié dans le Bulletin d'information sur le criquet pèlerin remplisse la même fonction, le résumé récapitulatif mensuel proposé ci-dessus pourrait être utile, car il contiendrait relativement plus de renseignements.

29. Après avoir examiné très soigneusement le rapport de la Consultation d'experts, le Comité a appuyé les recommandations susmentionnées et invité la FAO à prendre les mesures nécessaires pour les mettre en oeuvre. Il remercie les experts ayant participé à la consultation d'avoir examiné la question en détail et d'avoir formulé des recommandations appropriées. Il tient à remercier également le Directeur du COPR et son personnel de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve en fournissant aux experts l'assistance nécessaire durant leur visite à Londres.

30. Tout en souscrivant aux considérations qui précèdent, le Comité estime qu'il serait utile que le COPR puisse continuer à rassembler les rapports relatifs à la situation acridienne, même dans l'avenir, et il a invité les gouvernements et les organisations régionales de lutte contre le criquet pèlerin à continuer à adresser au COPR des exemplaires de leur rapports sur la situation acridienne, comme par le passé. Ces informations seraient reportées sur des cartes et conservées au COPR à l'usage des chercheurs, et n'importe quelle organisation nationale et/ou régionale pourrait accéder librement à cette documentation, les arrangements nécessaires étant effectués par l'intermédiaire de la FAO. Le COPR préparerait un résumé mensuel sur la situation acridienne à l'usage de la FAO et établirait aussi à l'intention de celle-ci des rapports sur la situation acridienne, chaque fois que le besoin s'en fera sentir. Le Comité note avec une vive satisfaction la déclaration faite par le représentant du Royaume Uni que ce service serait assuré gratuitement par le COPR pendant une période d'essai de deux ans, à partir du 1er juillet 1973.

31. Le Comité a aussi appris avec intérêt que le COPR participerait à la formation du personnel des organisations régionales dans le domaine de l'utilisation des données météorologiques et autres données écologiques en rapport avec les mouvements des criquets et les déplacements des populations, ainsi que dans la préparation des résumés. On prévoit, à cet effet, l'organisation d'un cours de trois à quatre semaines, suivi de visites sur le terrain d'experts appropriés. Le COPR préparerait ultérieurement une série de manuels sur la prévision à l'usage des organisations/commissions régionales. Toutes les dépenses supplémentaires que ces activités pourraient entraîner pour le COPR seraient financées par la FAO, à l'aide du Fonds de dépôt 161.

32. Le Comité a souligné la nécessité de disposer, aux sièges des diverses commissions et organisations régionales, des dossiers répertoriant les infestations de criquets survenues dans le passé, car cette documentation de base facilitera les prévisions et les recherches futures, et a invité la FAO à examiner avec le COPR les possibilités de transférer aux centres régionaux et aux autres pays intéressés des dossiers qui pourraient être nécessaires au bon fonctionnement des services régionaux de signalisation et de prévision. Un rapport à ce sujet devrait être soumis à l'examen du Comité, à sa prochaine session.

33. Le Comité apprécie les services que l'ALRC (devenu aujourd'hui le COPR) a rendus en publiant au cours des vingt dernières années des résumés contenant des renseignements et des prévisions sur la situation acridienne.

34. Le Comité note que le COPR a continué à publier des résumés mensuels sur la situation acridienne au cours de l'année 1971/72 et qu'il tient la FAO et les pays intéressés au courant des développements particulièrement importants de la situation, par télégramme ou par lettre selon le cas.

Migration et persistance des populations non essaimantes de criquets pèlerins

35. Le Comité a examiné avec intérêt le document préparé à ce sujet par le COPR et il note qu'il y a de preuves confirmant que les populations non essaimantes émigrent d'une zone à l'autre. Dans certains cas, des populations semblent persister dans leur aire de reproduction initiale pendant toute l'année. Toutefois, on ne connaît pas avec précision les circonstances et les situations qui sont à l'origine des migrations ou de la persistance.

36. Notant l'importance des populations non essaimantes de criquets pèlerins et leur multiplication rapide quand les conditions écologiques sont favorables, le Comité reconnaît la nécessité d'entreprendre des recherches au sujet des facteurs qui influent sur le vol, la migration et la persistance de ces populations, et il invite la FAO à établir un programme détaillé de recherches sur le terrain à ce propos. Les diverses stations de recherche sur le terrain et les organisations régionales seraient les mieux placées pour s'acquitter de ce travail et les techniciens et l'équipement supplémentaires éventuellement nécessaires pourraient leur être fournis, pour leur faciliter la tâche. Le coût de cet appui supplémentaire envisagé serait imputé au Fonds de dépôt 161.

Formation

37. Le Comité a noté avec intérêt les informations concernant les études poursuivies en France par des boursiers de la FAO dans le cadre de la Commission régionale de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du nord-ouest. M. Zitoune (Algérie) termine son doctorat 3ème cycle en Biologie Animale (option Entomologie) au Laboratoire d'Entomologie et d'Ecophysiologie Expérimentales de la Faculté des Sciences d'Orsay. M. Hafraoui (Maroc), qui vient d'arriver en France, commence ses études en Entomologie. Il suivra également des stages sur les insecticides et les pulvérisations. En outre, le Comité a été informé de l'ouverture d'un laboratoire d'essai d'acridicides à l'Institut National Agronomique de Paris-Grignon, en liaison avec l'Institut National de la Recherche Agronomique et la Faculté des Sciences d'Orsay. Les fabricants d'insecticides ont été invités à présenter des nouveaux produits pour expérimentations sur les acridiens. Le laboratoire servira également pour la formation de boursiers éventuels.

Rapport intérimaire sur l'avant-projet de formation proposé

38. A sa quinzième session tenue à Rome en septembre 1971, le Comité avait examiné un avant-projet de formation (paragraphe 49-56 du rapport) et, après l'avoir approuvé à l'unanimité, avait invité la FAO à se mettre en contact avec le PNUD pour obtenir des crédits. Tout en reconnaissant la nécessité de donner une formation portant sur divers aspects du problème acridien, certains Etats Membres avaient demandé à la FAO d'envisager la possibilité d'en élargir la portée pour l'étendre autant que possible à d'autres acridiens et ennemis des cultures. A la même session, le représentant du PNUD avait estimé que la proposition pourrait peut-être être examinée d'abord par un groupe d'experts étant donné l'ampleur de ce projet, les fonds limités dont le PNUD dispose actuellement pour des projets régionaux et interrégionaux et l'opportunité d'examiner en détail les enseignements découlant des programmes de formation précédents, à la lumière des besoins futurs. A la suggestion du PNUD, un groupe d'experts a donc été convoqué, avec le mandat suivant défini d'un commun accord par la FAO et le PNUD:

- (a) examiner en détail les enseignements découlant des programmes de formation précédents, à la lumière des besoins futurs;
- (b) examiner les divers domaines dans lesquels une formation a été demandée, compte tenu spécialement de l'évolution la plus récente des techniques de prospection et des politiques de lutte antiacridiennes;
- (c) mettre sur pied un programme de formation permettant aux pays affectés de disposer dans l'avenir de leur propre personnel technique pour les activités de prospection, de lutte et de recherche;

- (d) examiner les rapports entre la formation en matière de recherche et de lutte contre le criquet pèlerin d'une part et les activités générales de protection des plantes d'autre part.

39. Le Groupe d'experts FAO/PNUD s'est réuni à Rome du 3 au 9 mai 1972 et il a examiné l'ensemble du programme à la lumière des besoins futurs. Il a recommandé d'élargir le champ de la formation pour inclure les aspects des activités de prospection et de lutte contre les ravageurs qui sont étroitement liés aux activités antiacridiennes - c'est-à-dire l'utilisation sans danger et judicieuse des insecticides, les effets polluants, l'entretien et le fonctionnement du matériel de traitement et les prospections et pulvérisations aériennes - ce qui permettra de mieux répondre aux besoins des gouvernements dans le domaine de la lutte contre le criquet pèlerin et contre les ennemis des cultures en général, en assurant une intégration plus étroite des deux secteurs. Les propositions initiales ont donc été modifiées en conséquence, après une étude attentive des justifications et des objectifs de la formation future. Il a été convenu que la première phase du projet durerait trois ans et qu'elle serait suivie d'une deuxième phase de trois ans, cette prolongation étant subordonnée aux résultats d'un réexamen de la question vers la fin de la période initiale.

40. Après avoir examiné le rapport du Groupe d'experts FAO/PNUD (Annexe IV), le Comité a souscrit à l'unanimité aux diverses recommandations qu'il contient et au programme révisé prévoyant une formation élargie. A son avis, ce programme est techniquement valable et administrativement bien conçu et il répond aux besoins de formation en matière de lutte contre les ennemis des cultures en général et contre le criquet pèlerin en particulier. On a fait observer que:

- (a) le programme vise à couvrir des besoins de formation de nature régionale et inter-régionale, qui ne sont normalement pas couverts dans les programmes par pays.
- (b) Bien que leur nombre soit très limité, les institutions existantes seront utilisées autant que possible dans les pays intéressés pour l'exécution du programme de formation, facteur qui a été pris en considération dans la préparation des propositions.
- (c) Les gouvernements des pays où seraient installés des centres de formation fourniraient des salles de réunion, bureaux et autres services auxiliaires, des moyens de transport pour les excursions sur le terrain des stagiaires, quelques agents techniques et administratifs et aussi les services de conférenciers dans la mesure du possible. Le programme initialement soumis à la quinzième session du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin (Rapport AGP:DL/DLC/71/6) prévoyait un montant de 650 000 dollars à ce titre. Il était également précisé que la formation de niveau supérieur serait financée en partie par le fonds de dépôt (Annexe IV, par. 15).

41. Après avoir rappelé que le PNUD avait fourni une aide considérable depuis 1960 pour combattre le criquet pèlerin et qu'il avait déjà fait savoir au Comité qu'il ne pourrait sans doute pas continuer à fournir une aide appréciable dans l'avenir, le représentant du PNUD a informé le Comité que le PNUD n'était pas à même de contribuer au financement du projet de formation dans la mesure envisagée par le Groupe d'experts FAO/PNUD. Toutefois, le PNUD est disposé à examiner une demande d'aide pour un projet de formation de ce genre, sous forme d'experts et éventuellement d'équipements, à condition que les dépenses relatives aux stagiaires soient financées par les gouvernements avec les ressources dont ils disposent, y compris leurs chiffres de planification indicatifs. L'orateur a fait observer également que l'actuelle période quinquennale de programmation du PNUD prendrait fin en 1976 et que l'on espérait qu'à cette époque les gouvernements prendraient à leur charge le programme de formation. Quand il aura reçu les réponses des gouvernements, le PNUD examinera la question de plus près, à la lumière des opinions exprimées par le Comité à la présente session et compte tenu de l'aide fournie par le PNUD pour d'autres activités relatives au criquet pèlerin.

42. Les délégués ont fait observer que les contributions de contrepartie envisagées de la part des gouvernements et du Fonds de dépôt, tant en espèces qu'en nature, étaient substantielles et que chaque pays participant supportait déjà de lourdes dépenses pour financer ses activités antiacridiennes nationales, preuve manifeste de l'intérêt des gouvernements et de leur participation active. Selon les délégués, il est improbable que leur gouvernement soit en mesure de verser des contributions supplémentaires. Il a été suggéré que la FAO devrait examiner avec les gouvernements la possibilité pour ceux-ci d'apporter toute contribution possible à ce projet de formation en prenant par exemple à leur charge le coût du voyage, les indemnités de subsistance et les dépenses connexes des stagiaires qui participeront aux cours envisagés. A cet égard on s'adressera aux gouvernements qui n'ont pas fait connaître clairement leur position. Il a été aussi suggéré que la FAO pourrait autant que possible entreprendre des enquêtes préliminaires concernant les facilités à fournir de la part des gouvernements dans les différents centres proposés de telle sorte que le projet puisse devenir opérationnel aussitôt approuvé par le PNUD.

43. Le Comité a souligné que le programme décrit dans le rapport du Groupe d'experts FAO/PNUD devrait être financé comme un tout, pour lui assurer un impact approprié. A son avis, on gaspillerait de l'argent en organisant un programme de formation s'il ne devait y avoir qu'un nombre limité de stagiaires y assistant, ce qui arriverait, en comptant sur l'expérience précédente, si on ne prévoyait pas les frais des stagiaires dans le programme de financement.

44. Les membres du Comité ont toutefois déclaré qu'ils soumettraient les propositions du PNUD à l'examen de leurs gouvernements. D'autre part, le Comité a demandé que, de son côté, le PNUD continue à examiner les moyens de donner suite aux recommandations du Groupe d'experts FAO/PNUD et la possibilité d'exécuter rapidement le projet.

Situation des diverses organisations régionales de lutte contre le criquet pèlerin

Asie du sud-ouest

45. La huitième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la partie orientale de son aire de répartition en Asie du sud-ouest s'est tenue à Téhéran du 3 au 6 juin 1972. Elle a été précédée d'une réunion de trois jours du Comité exécutif.

46. La Commission a examiné la situation acridienne à l'intérieur des pays membres et dans les zones limitrophes et elle a noté avec satisfaction qu'il n'y aurait probablement aucune reproduction importante dans aucun des pays membres au cours de la prochaine saison de reproduction pendant la mousson de 1972. On a toutefois recommandé de continuer à surveiller attentivement toutes les zones potentielles de reproduction au cours des saisons appropriées. En même temps, la Commission a souligné qu'il est nécessaire de tenir en échec toutes les populations acridiennes de quelque importance partout où on pourrait remarquer leur présence. La Commission a examiné le rapport de son Comité exécutif et a confirmé sa recommandation relative aux programmes de recherche et à la formation future.

47. La Commission a examiné avec les divers services nationaux de lutte antiacridienne la question des stocks d'insecticides existants et de leur détérioration possible au cours de l'entreposage; elle a décidé que les insecticides devraient subir un contrôle annuel des ingrédients actifs et de l'efficacité et que le récipient devrait être remplacé chaque fois qu'il y a lieu. En raison de la rémission actuelle, on a recommandé que les stocks d'insecticides actuellement entreposés aux fins de la lutte contre le criquet pèlerin soient si possible utilisés pour d'autres activités de lutte contre des ravageurs, le gouvernement concerné devant toutefois remplacer le produit employé par des stocks frais.

48. La Commission a passé en revue les résultats des prospections spéciales entreprises en Afghanistan et en Iran en 1971 et 1972; notant que ces prospections ont fourni des renseignements très utiles, elle a décidé de les poursuivre. On a également observé que les prospections antérieures ont aidé à localiser exactement certains des principaux habitats de criquets pèlerins, qu'il importe de faire étudier plus en détail par les équipes de prospection; celles-ci devraient leur consacrer plus de temps dans leurs programmes futurs.

Proche-Orient

49. La troisième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin au Proche-Orient s'est tenue à Amman du 29 juillet au 1er août 1972 et a été précédée d'une réunion de trois jours du Comité exécutif.

50. La Commission a fait le point de la situation acridienne au Proche-Orient et a noté avec préoccupation que des reproductions étaient signalées en Oman. Elle a constaté avec satisfaction que la FAO prend des mesures appropriées pour surveiller la situation et met au point des dispositions en vue d'éventuelles opérations d'enrayement. Les travaux de recherche sur le terrain à l'intérieur de cette région ont été examinés et des plans ont été préparés pour la recherche future. Des candidats présentant les qualités requises ont été choisis pour recevoir une formation de niveau supérieur.

51. Reconnaissant qu'il est sage d'établir une planification à longue échéance, la Commission a approuvé un programme de travail et budget de cinq ans, couvrant la période 1973/77, et elle est convenue de fournir une assistance spéciale à la République démocratique populaire du Yémen pour des opérations normales, ainsi qu'à Oman pour créer un embryon de service antiacridien.

52. Le Comité a appris avec intérêt que les gouvernements de l'Oman et de l'Arabie saoudite ont décidé de devenir membres de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin au Proche-Orient.

Afrique de l'est (OLCP-EA)

53. La dix-septième session ordinaire du Conseil de l'OLCP-EA s'est tenue à Mogadiscio du 31 mai au 1er juin 1972 et a été précédée d'une réunion de deux jours du Comité technique.

54. Le Conseil a examiné la situation acridienne en Afrique orientale, et notamment l'évolution de la situation dans la partie septentrionale de la République somalie; il a examiné le rapport annuel du Directeur et a approuvé le travail et budget de l'Organisation pour l'année 1972/73. L'OLCP-EA a continué à travailler avec son efficacité habituelle et a entretenu d'excellentes relations avec la FAO dans les secteurs d'intérêt commun.

Afrique du nord-ouest

55. La première session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin pour l'Afrique du Nord-Ouest s'est tenue à Alger du 27 au 30 mars 1972; on a assisté à cette réunion des représentants des quatre pays membres ainsi qu'un observateur de la France et de l'OCLALAV.

56. La Commission a examiné la situation acridienne dans la région et a noté avec satisfaction que, d'après les renseignements disponibles, la situation acridienne en Afrique du nord-ouest n'est dangereuse pour aucun pays membre de la Commission.

57. Etant donné que la situation actuelle est relativement calme et qu'il est souhaitable d'établir une programmation sur plusieurs années, la Commission a proposé l'adoption d'un programme de travail et budget sur une base presque identique à celle de 1972 pour une nouvelle période de cinq ans (1973/77).

58. La Commission a noté avec intérêt que M. Zitoune (Algérie) et M. Izzy (Libye) ont été admis dans des universités étrangères où ils doivent recevoir une formation de niveau supérieur conduisant au doctorat; elle est en outre convenue d'attribuer deux autres bourses, l'une pour le Maroc, l'autre pour la Tunisie, pour des études analogues et a demandé à la FAO de faire les démarches nécessaires en vue de l'admission des candidats sélectionnés dans des universités appropriées.

59. La Commission a constitué un Comité exécutif comportant un représentant (de préférence un spécialiste du criquet pèlerin) de chacun des quatre pays membres; elle a décidé qu'outre ses fonctions normales le Comité serait chargé de coordonner les programmes de recherche ainsi que les activités de prospection et de formation dans la région.

Afrique de l'ouest (OCLALAV)

60. La session annuelle du Conseil d'administration de l'OCLALAV s'est tenue du 10 au 13 juillet 1972; le Conseil a examiné les activités de l'Organisation au cours de l'année passée et approuvé le programme de travail et budget pour 1972/73. La FAO a continué à entretenir d'étroites relations avec l'OCLALAV et lui a fourni une assistance pour la formation de personnel de terrain. L'OCLALAV a travaillé avec son haut niveau d'efficacité coutumière dans les prospections et dans la communication de renseignements et s'est tenue prête à toute opération de destruction.

Fonctionnaires régionaux

61. Le Comité exprime son appréciation pour les contributions faites par les différents fonctionnaires régionaux de lutte antiacridienne en coordonnant les travaux de prospection, de lutte et de recherche sur le terrain dans leurs régions respectives. Il estime que la poursuite de ces postes est essentielle pour le bon fonctionnement de ces Commissions.

62. Le Comité exprime sa reconnaissance au PNUD qui continue à s'intéresser au travail relatif au criquet pèlerin et pour avoir prolongé les postes de deux fonctionnaires régionaux antiacridiens jusqu'en 1973 dans le cadre du projet inter-régional relatif au criquet pèlerin, ainsi que le poste du fonctionnaire régional antiacridien dans l'Afrique du nord-ouest de 1973 à 1975. Le Comité recommande vivement le maintien de ces postes à l'avenir.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

63. Le Comité recommande que le Directeur général de la FAO convoque sa prochaine session si possible en octobre 1973, à une date et en un lieu qu'il déterminera et qu'elle soit précédée d'une réunion d'experts techniques d'une durée de trois jours.